

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

CONVOCATION

pour la XXIV^{me} Assemblée générale ordinaire
le lundi 16 mai 1927, à 11 heures du matin au
GESELLENHAUS à EINSIEDELN

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par le Président de l'Union,
2. Election du Bureau de l'Assemblée,
3. Présentation des comptes et rapport sur l'exercice 1926
4. Rapport du Conseil de Surveillance,
5. Approbation des comptes et bilan pour 1926 et décharge à l'Administration.
6. Discussion générale et propositions individuelles.

N.B. Les débats auront lieu en français et en allemand.

St-Gall, le 11 avril 1927.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

PROGRAMME GÉNÉRAL

pour les participants à la XXIV^{me} Assemblée Générale
les 15 et 16 mai 1927.

DIMANCHE 15 MAI :

20 h. 1/2: Soirée de réception au « Gesellenhaus » en corrélation avec la fête commémorative du XXV^{me} Anniversaire de la fondation de la Caisse d'Einsiedeln.

LUNDI 16 MAI :

8 h. 1/2: Rassemblement des délégués sur la place Centrale pour une visite, par groupes, des principales curiosités (Basilique, Salle des Princes, Bibliothèque, ferme du couvent, etc.).

11 h.: Assemblée générale de l'Union au « Gesellenhaus ».

A défaut d'un local suffisant, le traditionnel dîner en commun n'aura pas lieu. MM. les délégués sont priés de prendre leurs repas dans les hôtels qui leur seront attribués, où ils bénéficieront de prix de faveur.

L'affluence des étrangers étant particulièrement forte à Einsiedeln au mois de mai, un logement ne pourra être garanti qu'aux délégués qui s'annonceront préalablement.

En conséquence, nous prions instamment les Caisses d'adresser au Bureau de l'Union, pour le lundi 2 mai, au plus tard, le formulaire d'inscription, remis à chaque caissier.

Avant l'Assemblée générale de 1927

Le souvenir des bonnes heures passées l'an dernier sur les bords du Léman est encore agréablement présent à notre mémoire. Il nous semble que c'était hier que la capitale vaudoise nous offrait sa cordiale hospitalité... Mais le temps s'est écoulé, rapide, et une nouvelle année est déjà venue s'inscrire dans les annales de l'activité de notre Association.

De nouveau, les délégués sont appelés à se réunir pour prendre connaissance du travail accompli durant le vingt-quatrième exercice, pour discuter et approuver les comptes et le bilan, et pour donner décharge à l'Administration. L'an prochain ce sera déjà le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Union !

Ceux qui ont eu le privilège d'assister aux cinq dernières assemblées générales ont pu se rendre compte de l'importance toujours croissante que prennent nos réunions annuelles. Ce sont aujourd'hui de véritables « Landsgemeinde ». Elles sont non seulement une manifestation caractéristique de la force et de l'importance actuelle des Caisses Raiffeisen Suisses, mais aussi un symbole de l'entente et de l'harmonie qui règnent parmi elles.

Après Fribourg, Lucerne, Bâle et Lausanne, c'est Einsiedeln qui convie cette année les délégués des Caisses Raiffeisen Suisses.

Le canton de Schwytz groupe en effet un noyau de membres fidèles de notre Union et les Comités centraux ont tenu à accepter l'invitation qu'avait adressée à Lausanne M. le Dr Bölsterli, au nom de la Fédération Schwytzoise. La vingt-quatrième Assemblée générale se réunira donc au cœur de la Suisse centrale, et viendra apporter le salut et les vœux de l'Union à la Caisse d'Einsiedeln, qui fêtera à cette occasion le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Depuis longtemps le mouvement Raiffeiseniste s'est implanté dans la Suisse centrale et dans le canton de Schwytz, en particulier. Les premières Caisses, soit celles d'Einsiedeln et d'Iberg, datent de 1902 déjà. Dès lors le mouvement n'a marché qu'à pas lents et nous espérons que notre prochaine réunion contribuera à faire connaître davantage l'idée du crédit mutuel agricole et à donner une impulsion au mouvement dans toute la Suisse centrale.

Grâce à ses nombreux hôtels, et aux diverses curiosités qui font le charme des visiteurs, Einsiedeln est fréquemment choisie comme lieu de congrès d'associations économiques ou professionnelles diverses. Les maîtres imprimeurs s'y sont réunis il y a quelques années, de même que les maîtres boulangers et confiseurs, en 1924. Après nos délégués, ce sera également en juin prochain, le tour des maîtres boulangers à être les hôtes d'Einsiedeln.

Avenante et toujours joviale, la population d'Einsiedeln mettra un empressement particulier à recevoir les Raiffeisenistes suisses. Les 300 sociétaires que compte l'importante Caisse

Raiffeisen locale s'apprêtent à accueillir à bras ouverts les délégués qui viendront de tous les confins de notre pays.

La date de la réunion de cette année a été renvoyée en mai. Vu son altitude, Einsiedeln se prêtait mieux à recevoir les délégués à ce moment qu'en avril. Espérons également que le ciel nous fera cette année meilleure figure que l'an dernier, et qu'un soleil radieux se mettra aussi une fois de la partie.

Le bourg d'Einsiedeln à l'aspect d'une coquette petite ville. Il est connu dans l'Europe entière comme lieu de pèlerinage; avant la guerre le chiffre des pèlerins et des visiteurs oscillait annuellement entre 170,000 et 200,000. Le fondateur d'Einsiedeln est l'hermite Meinrad. Sur la place de l'hermitage où il mourut assassiné, s'éleva en l'an 934 un monastère de Bénédictins qui acquit au cours des siècles une extension et une importance considérable.

Les édifices actuels du monastère datent du commencement du XVIII^{me} siècle. Ils constituent la plus grande curiosité d'Einsiedeln. L'intérieur de la basilique s'impose particulièrement à l'attention du visiteur par ses vastes proportions, par son style et par la variété de son ornementation décorative.

Mentionnons encore entr'autres curiosités, la bibliothèque contenant plus de 60,000 volumes, la grande salle de l'Abbaye dénommée la «Salle des Princes», le Panorama de Jérusalem, etc. La ferme du couvent est également un modèle du genre, et de ce fait digne d'être visitée.

Notre Congrès commencera le dimanche soir 15 mai, par la traditionnelle soirée de réception. A cette occasion aura lieu également la fête commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Caisse d'Einsiedeln. Les délégués ont ainsi des heures intéressantes et pleine de cordialité en perspective.

Pour le lendemain matin, une visite d'Einsiedeln et de ses curiosités a été mise au programme. L'Assemblée générale annuelle aura lieu à 11 heures précises dans la salle du «Gesellenhaus». La convocation donnée plus haut présente l'ordre du jour. Après le discours officiel présidentiel et l'élection du Bureau de l'Assemblée, les comptes et le bilan seront présentés à l'approbation des délégués.

Dans des rapports très étendus, des Comités administratifs de l'Union donneront un aperçu de l'activité de la Caisse Centrale durant l'exercice 1926 et de la situation générale de notre Association Nationale qui groupe plus de 420 Caisses et dont l'importance se manifeste toujours plus. Le détail du bilan et du compte de profits et pertes a été remis à toutes les Caisses. Le chiffre du bilan atteignait au 31 décembre dernier fr. 19,053,134,27 et est ainsi en augmentation de fr. 3,6 millions sur celui de 1925. Le roulement ascende en sa forme simple à fr. 295 millions. Sur sa base actuelle notre Caisse Centrale est en mesure de répondre à tous les besoins courants des Caisses affiliées. Elle est notre force et se révèle de plus en plus comme la perle de notre Association.

Un bénéfice de fr. 108,438,07 a été réalisé. Il permet le paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 % aux parts d'affaires et l'attribution de fr. 40,000 au fonds de réserves. Le capital total de garantie de notre Banque Centrale atteindra ainsi environ 4 millions de francs.

D'autre part, la situation générale de l'Union continue à s'affermir. Toujours à l'affût de tout ce qui peut concourir au développement des Caisses affiliées et à la sauvegarde de leurs intérêts particuliers, l'Union est pour elles un soutien précieux. Les diverses circonstances de la vie économique des dernières années ont révélé à plusieurs reprises

que notre Association Nationale était une nécessité absolue et le principal élément du développement et de la prospérité du mouvement Raiffeiseniste suisse.

A côté des tractanda ci-dessus, l'Assemblée générale offre également aux délégués l'occasion de faire entendre les vœux et les désirs de leurs organisations locales en ce qui concerne l'administration de l'Union.

Rendez-vous est donc donné aux délégués des Caisses Raiffeisen Suisses les 15 et 16 mai 1927, à Einsiedeln! Puisse cette nouvelle réunion annuelle se dérouler encore dans cet atmosphère simple, fait de confiance et de saine cordialité, qui fait le charme prenant de nos manifestations.

Le marché monétaire

—o—

La situation générale du marché de l'argent n'a pas subi de changement notable durant les premiers mois de l'année.

Dans notre dernier «Bulletin», nous signalions que certaines reprises d'activité s'étaient manifestées dans diverses industries vers la fin de l'année 1926. Cette situation s'est heureusement maintenue encore jusqu'à ce jour. L'horlogerie et l'industrie textile annoncent une recrudescence d'affaires traitées. De ce fait, le marché général du travail présente aujourd'hui un certain allègement. — Malheureusement d'autres branches de notre industrie nationale continuent à végéter dans le plus noir des marasmes.

Toute nouvelle manifestation d'activité dans l'industrie et le commerce met également en mouvement des capitaux. Cette absorption de disponibilités vient alors toujours influencer le marché de l'argent à court terme. Toutefois cette répercussion habituelle ne s'est pas manifestée cette fois-ci de façon particulière, sans doute par le fait qu'ensuite des conditions météorologiques favorables, l'industrie hôtelière a pu faire une excellente saison hivernale et a, de ce fait, amené au pays des capitaux du dehors.

En outre, les émissions d'emprunts indigènes continuent à être rares, ce qui laisse au marché général de l'argent une certaine souplesse. En Bourse, nos principaux fonds d'Etat cotent de façon stable sur une base de rendement de 4 3/4 %. Ce taux est également celui que continuent à bonifier la plupart des Banques Cantonales pour leurs obligations et bons de caisse.

Dans le courant du mois dernier le canton de Zurich a réussi à émettre un emprunt de 20 millions, à ce même taux; ceci presque sans avoir besoin de faire de la propagande.

Un autre emprunt du canton de St-Gall, de 6 millions, à 4 3/4 % et au pair fut aussi souscrit en un seul jour. Ces succès ont sans doute facilité à la Confédération elle-même l'émission de son emprunt de conversion de 150 millions de francs. Offert à 4 1/2 % et au cours d'émission de 97 % par le Cartel des Banques Suisses, cet emprunt fut couvert par 79 millions de demandes de conversions et 83 millions de nouvelles souscriptions. Le succès fut donc réjouissant.

Nous ne manquerons pas également de relever la baisse générale que marque actuellement le loyer de l'argent dans les grands pays qui nous environnent, et plus spécialement en Allemagne. Hier encore, ces nations drainaient des capitaux internationaux en offrant des taux de huit pour cent et même davantage. Or, en février déjà le Reich réussissait à placer avec succès à l'intérieur du pays, un emprunt de 500 millions de marcks, à un taux de 5 %, avec un cours d'émission de 92 %. Cette baisse des taux à l'étranger enrayera logiquement chez nous, l'exportation exagérée des capitaux qui

s'effectuait et qui avait pour but unique de chercher égoïstement un rendement surélevé.

Si nous avons jusqu'ici brossé un tableau assez optimiste de la situation générale, il convient cependant de relever aussi certaines notes sombres. On sait que depuis la guerre la tenue du marché monétaire dépend dans une large mesure de la situation politique internationale. Or, qui sait ce que nous réserve le conflit qui vient de surgir entre l'Italie et la Yougo-Slavie. N'avons-nous pas aussi à compter avec la crise en Chine? L'horizon politique reste voilé de trop de nuages pour que nous n'ayons pas encore certaines appréhensions.

Une vague augmentation des disponibilités sur le marché et certains facteurs nous portent à croire qu'un allègement du taux du loyer de l'argent peut être espéré pour le courant de l'été si aucune circonstance politique ou économique ne rompt brusquement l'équilibre normal.

Les Caisses Raiffeisen continueront pour l'instant à payer le 4 3/4 % pour leurs obligations, à 3-5 ans de terme, comme les Banques Cantonales. Elles ont à lutter contre cette mauvaise politique financière que pratiquent certains établissements bancaires, qui, en offrant toujours des taux exagérés pour les placements, enrayent les mouvements de baisse qui se dessinent sur le marché de l'argent. Pour la Caisse d'Épargne, le 4 1/4 % sera le taux officiel et pour les comptes-courants créanciers, le 3 1/2 %. Ces taux permettront normalement aux Caisses d'offrir à leurs sociétaires le crédit d'exploitation au 5 1/4 % et 5 1/2 %.

L'épargne et la nouvelle loi fédérale sur le timbre

On se souvient encore que le Conseil des Etats n'avait pas voté le projet de révision de cette loi sans manifester sa mauvaise humeur. «C'est sans enthousiasme, avait dit le rapporteur, M. Baumann, et non sans une répugnance intime que la Commission s'est mise à l'ouvrage». A son tour, le Conseil National vient de discuter longuement sur le projet. Les débats ont prouvé que notre Chambre des députés ne montre pas grand enthousiasme elle non plus, à effectuer cette nouvelle saignée sur l'épargne.

«Ce qui enrichit le peuple, ce n'est pas ce qu'on lui prend, mais c'est ce qu'on lui laisse», s'est écrié fort justement au cours des débats, M. de Muralt, le rapporteur français. La nouvelle loi ne fait que mettre une fois de plus à contribution la fortune acquise et celle en formation. C'est un nouveau coup très grave porté à l'épargne.

Le Conseil fédéral le reconnaît lui-même puisqu'il relevait ce qui suit dans le Message adressé lors de la présentation du projet :

«Le résultat des taxations qui doivent servir à l'impôt de guerre nous a permis de constater que la formation de nouveaux capitaux, c'est-à-dire de nouvelles réserves, s'est singulièrement ralentie. Ce serait par conséquent une grosse faute d'effectuer une révision qui compromettrait gravement la formation de nouveaux capitaux. Diminuer l'esprit d'épargne serait incontestablement un malheur dont les conséquences économiques seraient très graves».

Le nouveau projet demande encore un sacrifice de onze millions environ à l'épargne nationale. On peut se demander avec raison si cette politique fiscale n'est pas propre à tuer dans le cœur du peuple suisse, l'esprit d'économie, le sens de l'épargne et de la prévoyance. Elle anémise en tous cas l'esprit d'initiative parmi les individus; elle tue le sentiment de l'individualité et favorise l'étatisation. Les appels que les citoyens font auprès des pouvoirs publics sont de

plus en plus nombreux. Ces appels ne peuvent être satisfaits qu'à l'aide du bon argent des Caisses publiques. Mais quand l'argent manque est-il juste de faire simplement un nouveau tour au pressoir fiscal? On peut se demander avec raison s'il est d'une politique fiscale et financière équitable, lorsqu'on se heurte à des difficultés financières, de serrer simplement la vis des impôts indirects. Ne risque-t-on pas de tuer finalement la poule aux œufs d'or?

L'an dernier, le droit de timbre et l'impôt sur les coupons ont produit plus de 52 millions. Cette main-mise de l'Etat sur le produit du travail de la nation rapporte une recette annuelle supérieure à l'ensemble des recettes douanières d'avant-guerre. Passe encore si cette nouvelle loi était apte à procurer l'équilibre du budget. Mais nous devons au contraire constater que plus le Parlement vote de recettes, plus le ménage fédéral devient coûteux. Il ne faut pas oublier aussi que les impôts directs appartiennent aux cantons, et que, par le moyen du timbre, la Confédération leur enlève une matière impossible fort intéressante.

Les Caisses Raiffeisen se font une tâche de fortifier l'esprit d'épargne, de prévoyance et d'économie auprès de la population rurale de notre pays. Elles poussent l'émancipation individuelle, en facilitant l'accession à la petite propriété, et en favorisant la constitution de nouveaux capitaux. Elles veulent former des individus capables de se tirer d'affaires eux-mêmes, sans se suspendre toujours aux basques de l'Etat.

Or, le coup que portera la nouvelle loi sera d'importance pour tous ceux qui comme nous, croient que l'épargne n'a pas seulement une signification économique, mais aussi une haute portée morale. Ennemie du gaspillage, l'épargne forme les vertus et stimule au travail.

L'épargne a pris en effet dans les temps modernes une signification autre que celle qu'elle avait autrefois. Jadis elle ne se concevait que dans l'entassement des pièces d'or et d'argent. Celui qui accumulait au-delà de ses besoins éventuels retirait stupidement et sans profits pour personne, des richesses de la circulation. Dans sa conception moderne, l'épargne est au contraire un revenu mis à disposition des autres. Même si elle n'est le fait que de quelques-uns, tout le monde en profite. Elle permet à chacun de mieux gagner sa vie, de vivre plus à l'aise.

L'épargne est l'essence même de la prospérité des peuples; elle est la base du progrès économique des nations. C'est pourquoi elle demande à être fortifiée toujours plus, et protégée davantage aussi non seulement contre ceux qui veulent en faire un instrument de spéculation, mais aussi contre cette main-mise systématique et continuelle de l'Etat sur elle.

Nouvelles des sections

CORSIER-CORSEAU (Vaud). — A tous ceux qui allèguent que le voisinage immédiat d'une place de banque est une entrave au développement d'une institution de crédit mutuel, la Caisse de Corsier se charge de donner un démenti. Quoique aux portes de Vevey, elle a obtenu durant ses treize premières années d'activité, des résultats qui méritent d'être signalés. Le dévouement dont font preuve les dirigeants, l'effort persévérant et continu des sociétaires et surtout l'appui effectif de toute la population sont des éléments qui conduisent infailliblement au succès.

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 9 avril dernier, sous la présidence de M. Dutoit, syndic, président, et a été bien fréquentée.

Après avoir développé certaines considérations générales

sur la situation économique actuelle, le rapport très étendu et très intéressant du Comité de direction développe comme suit les faits marquants de l'année dernière:

Durant son treizième exercice, la Caisse a continué ses opérations dans des conditions très satisfaisantes. La modeste association fondée en 1914 s'est heureusement développée, non seulement grâce à l'appui de ses membres, mais aussi à celui de la population entière qui accorde sa confiance à cette entreprise et contribue à lui apporter sa bonne part de fonds dont elle a besoin.

Le petit tableau ci-après met en regard certains chiffres principaux des bilans des deux dernières années. Il exprime le développement obtenu:

	1925	1926
Chiffre des membres	154	172
Chiffre du bilan	Fr. 628,296.93	Fr. 833,409.42
Roulement	» 3,321,008.25	» 2,987,837.84
Caisse d'épargne	» 384,206.20	» 499,521.40
Nombre de carnets	174	217
Bénéfice	» 2,299.40	» 3,211.54
Fonds de réserve	» 16,871.23	» 20,082.77

L'augmentation de fr. 205,112.49 que présente le bilan est particulièrement digne d'être soulignée. C'est le plus fort résultat obtenu l'an dernier par une Caisse Raiffeisen Romande, et de l'Union entière, 6 sections seulement sont en mesure de justifier des résultats plus élevés.

La Caisse d'Epargne est en majoration de fr. 106,000, ce qui fait fr. 491,071.40 pour le total de ce compte et pour 220 titulaires environ de carnets.

La question d'augmenter les parts sociales en les portant à fr. 100, comme cela s'est déjà fait dans nombre de Caisses, préoccupe depuis longtemps les dirigeants. Une solution conforme ne devra pas tarder à être donnée à cette affaire.

Grâce aux taux avantageux donnés aux comptes-courants, leurs mouvements ont été importants: fr. 1,277,150.73 aux entrées et fr. 1,295,318.85 en sorties. Le total de nos prêts est de fr. 318,483.30, en augmentation de fr. 90,657.55.

Le compte de profits et pertes se balance par un solde-crancier de fr. 3,211.54, représentant le bénéfice réalisé sur les opérations. Cette valeur se porte en totalité au fonds de réserves qui atteint aujourd'hui la somme de fr. 20,082.77.

Après mûres délibérations, les Comités de direction et de surveillance ont fixé les taux comme suit pour l'année courante: Caisse d'Epargne 4½ %. Compte-courant créancier 3½ %. Taux-débiteurs 5 % net, pour tous les prêts, ceci afin de faciliter les débiteurs dans la mesure du possible dans ces temps particulièrement difficiles.

Des taux aussi avantageux doivent être évidemment considérés comme exceptionnels. Ils ne sont applicables que parce que la Caisse dispose de près d'un million de dépôts propres qu'elle peut se procurer uniquement par le moyen de la Caisse d'Epargne et des comptes-courants. Elle n'émet pas d'obligations. En outre, la modicité des frais généraux d'exploitation — ceux-ci dépassent à peine le tiers pour cent du chiffre du bilan, — ainsi que le rendement du fonds de réserves déjà important sont des éléments qui ne contribuent pas en dernier lieu également à l'application d'aussi favorables conditions d'intérêts.

Le chiffre des membres ascendait à 172, au 31 décembre. Il est en augmentation de 28.

Le décès de M. Henri Emery a privé la Caisse d'un sociétaire fidèle; il fut l'un des vingt-deux membres fondateurs et président du Conseil de Surveillance pendant sept ans.

Le fait le plus saillant de l'année 1926 est certainement l'élargissement du rayon d'action par l'admission du territoire de Jongny dans la circonscription. La Caisse ne peut que se féliciter de cette décision qui a pour conséquence de la mettre

en rapport avec une population saine et intéressante à tous égards.

Comme habituellement, les opérations de la Caisse ont été complètement révisées par un délégué du Siège Central à St-Gall; il a été fait droit aux observations présentées dans le rapport de révision. C'est une grande sécurité d'avoir ces visites toujours faites à l'improviste, par des hommes compétents dans la matière.

Il appartient à tous les sociétaires de travailler à la prospérité future de la Caisse, d'abord par l'effort financier personnel, puis ensuite en faisant connaître cette belle institution locale, désintéressée, et en lui amenant de nouveaux amis.

VILLARS-LE-TERROIR (Vaud). — L'Assemblée générale annuelle de notre Caisse a eu lieu le 3 mars dernier.

Après un mot de bienvenue adressé par le Président aux sociétaires venus très nombreux, lecture fut donnée des rapports des deux présidents et du caissier, sur la marche de la Caisse durant l'année 1926. Ces rapports très complets et documentés dans les plus petits détails, font constater à nouveau un réjouissant progrès. Notre institution est actuellement en pleine voie de développement et peut regarder avec confiance vers l'avenir.

La partie administrative fut suivie d'une très intéressante causerie de M. Aug. Favre, député à Goumoens-la-Ville, très connu et estimé chez nous, et qui nous parla en toute connaissance de cause des immenses avantages des Caisses de Crédit Mutuel à la campagne. M. Favre conquiert de suite son auditoire, par son exposé simple et explicite de la question si actuelle du crédit agricole. Après un mot sur l'organisation intérieure et la solidité de nos institutions, il mit particulièrement en valeur tous les avantages retirés par le paysan dans l'exploitation des comptes-courants à des taux très favorables. La commodité pour les petites gens de pouvoir déposer sur place, sans dérangement, leurs économies de n'importe quel montant et à n'importe quel moment, est un avantage qu'il faut apprécier à son entière valeur.

Le conférencier parla ensuite du niveau toujours très favorable des taux appliqués par les Caisses Raiffeisen et des économies réalisées par l'agriculteur intelligent, qui sait avoir recours aux services de ses institutions rurales, créées à son usage. Il recommanda vivement de faire œuvre de solidarité et montra que si elles sont bien comprises et soutenues, nos Caisses peuvent, si ce n'est supprimer la douloureuse crise agricole actuelle, du moins l'atténuer considérablement.

Cet intéressant exposé fut suivi avec attention et vivement applaudi. Puisse-t-il porter ses fruits. Nous adressons notre reconnaissance à M. le député Favre, pour son dévouement et pour la façon si aimable apportée à accepter notre invitation.

G.

Pensées à méditer

—o—

Quelle que doive être la forme que prendra la société dans un avenir plus ou moins lointain, cette société ne vaudra que ce que nous voudrions nous-mêmes.

Vivre les uns par les autres, vivre les uns pour les autres, vivre dans tous et dans chacun, comme on sent chacun de ses semblables vivre en soi, telle est la destinée de l'homme.

Benjamin Constant.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.